

économiques des états. Reconnaissant que l'approbation de la charte marquera une étape importante dans les travaux de codification et d'élaboration des principes de base appelés à régir les relations économiques entre états, les deux délégations ont réaffirmé l'intérêt qu'attachent leurs gouvernements à prendre une part active à la réunion du groupe des 40, convoquée à Genève pour le 4 février prochain et à rechercher des formules conciliant des intérêts divergents. À ce sujet, les ministres ont réitéré le souhait que le projet de la charte soit approuvé en forme finale durant la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies comme le stipule expressément la résolution 3,082 (XXVIII) dont le projet avait été soumis par de très nombreuses délégations -- Mexique et Canada y compris -- et qui a été approuvée à l'unanimité.

Les ministres ont souligné l'importance de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui s'ouvrira à Caracas en juin prochain. Sur ce point, tant le Mexique que le Canada sont d'accord pour reconnaître que les états riverains jouissent de droits spéciaux d'une part pour l'exploitation de toutes les ressources comprises dans une vaste zone adjacente à leur côtes, au-delà des douze milles de mer territoriale, d'autre part pour la prévention de la contamination et la réglementation de la recherche marine scientifique dans ladite zone. Les deux pays ont également reconnu que les droits souverains de l'état riverain s'étendent sur la plateforme continentale toute entière jusqu'à son seuil. Les ministres ont en outre convenu que le Mexique et le Canada poursuivront leur coopération pour trouver des formules de conciliation fondées sur les principes énoncés ci-haut.

Les ministres se sont déclarés satisfaits des mesures adoptées pour séparer les forces armées des deux parties engagées dans le conflit du Moyen-Orient; ils se sont aussi dit être convaincus que doivent être conclues dans les meilleurs délais, les négociations visant à appliquer les résolutions 242 et 338 adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies. L'établissement d'une paix juste et durable dans cette région est actuellement la plus urgente tâche qui incombe aux Nations Unies et les ministres ont toute confiance que l'inter-vention du Secrétaire général à la Conférence de la paix de Genève sera à la fois complète et efficace.

Les ministres ont ensuite étudié la situation actuelle des débats engagés sur la réforme monétaire, et ce, plus particulièrement à la lumière des événements survenus lors de la réunion du Fonds monétaire tenue à Nairobi en septembre dernier et de celle du Comité des 20 qui s'est déroulée à Rome ce mois-ci. À ce sujet, les délégués ont fait remarqué qu'en ces deux occasions les ministres mexicains et canadiens ont eu l'occasion de procéder à des consultations et qu'il existait un accord général sur nombre des éléments de base d'un système monétaire réformé, considéré comme un tout. D'un commun accord, les ministres ont estimé qu'il serait souhaitable d'encourager, dans le contexte de la réforme, le transfert réel de ressources -- dans des conditions appropriées -- des pays développés vers les pays en voie de développement, ils ont ajouté qu'ils devraient, ainsi que leur fonctionnaires, poursuivre le processus de coopération et de consultation.

Les ministres ont constaté avec plaisir que, conformément à la déclaration approuvée à la réunion ministérielle de Tokyo (septembre 1973), les négociations commerciales multilatérales ont été officiellement ouvertes sous les auspices du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). L'une et l'autre des délégations ont convenus de l'importance que présente pour tous les pays, l'heureux aboutissement de ces négociations. Ils ont décidé que, pour ce faire, tous les pays doivent partager les bénéfices des négociations et participer pleinement à leur organisation et à leur conduite. À ce sujet, il est spécialement